

**SÉANCE ORDINAIRE
EN DATE DU
19 MARS 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 19 mars à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-Culturel de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Madame Christelle PAYE, Maire.

Etaient présents : Mme Christelle PAYE, M. David MITTEAU, M. Claude CARREAU, M. Paul ROBINET, Mme Laure AGEORGES, M. Christophe ARTUR, M. Michel BOISTARD, M. Géo CHIRITescu-CRISAN, Mme Emilie GENNY, Mme Odile LUCAS, M. Jean MORIN, Mme Marie-Jeanne MOUTON et M. Alain YVELIN.

Absent excusé avec procuration : M. Xavier AOUTIN à Mme Christelle PAYE

Excusé : M. Emmanuel VAN HUFFEL

Secrétaire de séance : M. David MITTEAU

- Société Bertrand : présentation du rapport annuel du délégataire. Intervenant Monsieur Bizard.

Mr Artur interroge l'intervenant sur les curages préventifs durant les 5 ans du contrat. Tout le réseau doit être contrôlé une fois. La société a identifié des points noirs route de Barlieu et Grande Rue, en raison de la faible pente. Des interventions sont appelées à y être renouvelées durant le contrat pour cette raison et éviter l'encrassement des canalisations.

Mr Chiritescu demande à pouvoir consulter le rapport en amont du conseil municipal lors des prochains rapports annuels. Il demande par ailleurs quelle est la méthodologie employée pour quantifier les eaux pluviales.

Réponse : les personnes qui sont en ANC sont évaluées sur leurs compteurs d'eau sur le principe que toute eau consommée est rejetée. C'est sur cette base qu'elles sont facturées au titre des eaux pluviales. Ex : 120 m² d'eau potable au compteur = 120 m² d'eaux pluviales facturées en assainissement.

Mme Genny interroge l'intervenant sur son cas personnel et plus généralement sur les habitants du quartier de la gare, qui sont tous en ANC et sont facturés pour de l'assainissement collectif alors qu'ils ne devraient pas.

Réponse : la SAS Bertrand a demandé le fichier client à la SAUR pour pouvoir mettre à jour la liste des facturables ou pas. Il sera étudié un geste commercial sur les arriérés, mais pas sur la période SAUR (soit avant juillet 2018). C'est vers la SAUR qu'il faudra se tourner.

Mme le Maire et Mr Artur s'accordent sur le fait qu'il faudra le cas échéant en passer par une voie procédurale.

N° 2021-005 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en assainissement 2019

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Assainissement,

N° 2021-004 - Plan de relance : appel à projets pour un socle numérique dans les écoles (SNEE)

Madame le Maire informe que dans le cadre du plan de relance, l'Etat débloque des fonds pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique de l'ensemble des écoles.

L'appel à projets "pour un socle numérique dans les écoles élémentaires" (SNEE) s'appuie sur trois volets essentiels et complémentaires :

- l'équipement des écoles avec un socle numérique de base
- les services et ressources numériques.
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte de financer :

7 564 € T.T.C. d'équipement informatique

883 € T.T.C. de services et ressources numériques

- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature pour le "SNEE " afin de solliciter une subvention.

- *Ouverture du dispositif de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde*

Mme le Maire informe le conseil sur le décret 2020/948 reçu le 15/02.

Cela concerne les personnes ayant des enfants en bas âge, ou des parents âgés en consiste en une prise en charge des frais de garde pour se rendre à une réunion : nourrice, aidant familial etc.

La commune règle ces frais et se fait rembourser par l'état via l'ASP (agence des Services et des Paiements). Mme le Maire réprecise à Mrs Artur et Chiritescu le fonctionnement du dispositif :

Un élu engage des frais de garde pour pouvoir se rendre à une réunion. Puis en demande le remboursement à la commune. Laquelle se tourne vers l'ASP pour obtenir les fonds de l'Etat. Un mail récapitulatif sera envoyé aux élus.

- *Opération « place aux restos », initié par l'association des Maires du Cher.*

Le but de cette opération de soutien est de permettre aux restaurateurs qui le souhaitent de s'installer sur le marché. Le conseil est unanime quant à la gratuité des frais occasionnés (électricité, m2 etc) habituellement facturés aux commerçants non sédentaires.

- *Centre de vaccination temporaire au CSC de Vailly sur Sauldre.*

Mme le maire fait un point de situation : la préfecture et l'ARS ont donné leur autorisation. Le personnel médical local est prêt à se mettre à disposition. Il y aura besoin de volontaires pour tenir les permanences (pointage, orientation et assistance aux vaccinés, etc).

Dans l'immédiat, Mme le Maire demande aux membres du conseil un certain nombre de volontaires pour contacter les + de 75 ans de la commune pour recenser les besoins en vaccination.

Volontaires : Christophe / Jean / Emilie / Laure / Claude

Compte rendu des commissions.

Commission scolaire :

Effectif actuel à 62. Il est prévu pour septembre 65 enfants.

Les travaux de menuiserie ont commencé en première semaine des congés d'hiver. Mme le Maire remercie la société Ribeiro qui consent une remise de 4750 euros sur le devis initial.

Les peintures des cours de récréation ont été refaites par les agents municipaux.

Le magazine pour enfants « petit Gibus » a été distribué.

Pâques : le contexte sanitaire cause l'annulation de la chasse aux œufs organisée en partenariat avec l'OTSI et l'association des parents d'élèves « les Berrychoux ». Les institutrices marqueront l'évènement et organiseront une animation à l'échelle de leurs classes. La commune offrira les boissons du goûter.

Mme Horn est en arrêt maladie. Elle sera remplacée comme à l'automne par Myriam Brun.

Commission des travaux :

Une nouvelle réunion va se tenir pour les travaux sur les écluses de la route de Villegenon., principalement pour la mise en place de la déviation par les services du département.

Nouvelle station d'épuration : la construction est terminée ; reste à réaliser le poste de refoulement ; une réunion avec les riverains sera bientôt organisée pour aborder le sujet des servitudes.

Commission des infrastructures :

Dossier du château d'eau. Le département n'a pour sa part pas accepté la demande de subvention, pas plus que l'agence de l'eau. La DETR a été envoyée. Mme le Maire a par ailleurs sollicité l'appui de notre député.

Ancien centre de secours. Les nouveaux propriétaires ont formulé une demande de raccordement au réseau d'assainissement de la commune car l'acte notarié en faisait état. Des demandes de devis sont en cours.

Le cabinet d'infirmières de la commune a sollicité une visite de l'ancien office de tourisme pour envisager un déménagement de leur local professionnel. Il sera ouvert un dossier pour la réhabilitation et son financement.

Fonctionnement de la bibliothèque.

Régulièrement, des livres ne sont pas rendus dans les délais. Mme le Maire demande aux élus concernés de donner l'exemple.

Fonctionnement du marché.

Mme le Maire a rencontré le 1^{er} février monsieur Audoucet, président des marchés du Cher et indique qu'il n'est rien ressorti de cette réunion en raison d'une altercation entre ce monsieur et notre placier – lequel a déposé une main courante.

Droit de branchement électrique : il est actuellement de 1.83 euro la séance, quel que soit le nombre de prise. Mme le maire propose que ce tarif soit appliqué « à la prise occupée » par soucis d'équité entre commerçants. Le conseil approuve à l'unanimité.

Mr Carreau précise enfin que 2 prises électriques supplémentaires seront prochainement installées au voisinage des toilettes publiques.

Comité de jumelage.

Après présentation des enjeux du jumelage par Mr Chiritescu, Mme le Maire le pria de quitter la salle, en raison du conflit d'intérêt entre ses fonctions de conseiller municipal et sa fonction de vice-président du comité de jumelage.

Le conseil municipal, après avoir échangé sur les inconnues dues au contexte sanitaire, prend la décision de reporter à 2022 une éventuelle visite de nos amis de Garcina. Et réitère que cette décision ne vaut pas orientation vers une dissolution du jumelage.

Mme le Maire précise que la demande de subvention du comité sera examinée en commission de finances.

Fin de séance à 20h30.